

ECURIE BAYARD
A.S.B.L.
DINANT



“ BAYARD CONTACTS ”
Périodique trimestriel

2^{ème} TRIMESTRE 2019

EDITEUR RESPONSABLE :
HENROT H, rue de Meursault, 22
B-5590 LEIGNON



MERCREDI 29 MAI
et
JEUDI 30 MAI 2019

Règlement

Rallye Sprint

HAILLOT

29ème

**RALLYE-SPRINT DE
HAILLOT**

Mercredi 29 mai & Jeudi 30 mai 2019

Club organisateur : ECURIE BAYARD asbl

N° d'Entreprise : 0409339703 / Visa ASAF N° 2019 - 015

Adresse des Vérifications Administratives :

BUVETTE DU FOOTBALL CLUB EVELETTE

Rue St-Donat, B-5350 EVELETTE (HAILLOT)

Tél (0475) 39.63.49- (0474) 40.44.94

GPS 50°24'55.95"N 5°10'03.46"E

REMARQUES : R.T.G. = Règlement Technique Général /R.S.G. = Règlement Sportif Général
R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes / R.P.R.S. = Règlement Particulier Rallyes-Sprints

CHAMPIONNAT DE LA FEDERATION WALLONIE - BRUXELLES

CHAMPIONNAT PROVINCIAL NAMUR

CHAMPIONNAT PROVINCIAL BRABANT

CHAMPIONNAT PROVINCIAL Luxembourg

Cette épreuve est organisée avec le concours de :

Commune de Ohey
Police Locale de Ohey
Jeunesse de Haillot

<http://www.ecurie-bayard.be>

E-mail : info@ecurie-bayard.be

Règlement Particulier

TIMING

LUNDI 15 AVRIL 2019 : Parution du règlement et date de début des paiements et engagements.

LUNDI 20 MAI 2019 :

10 h 00 : Clôture des engagements pour participer à l'attribution des numéros.
20 h 00 : Attribution des numéros.
20 h 00 : Affichage de la liste des engagés sur le site web et Facebook officiel de l'Ecurie Bayard
<http://www.ecurie-bayard.be/>

MERCREDI 29 MAI 2019 :

14 h 00 : Ouverture des vérifications administratives **Buvette du Football Club Evelette.**
Rue St-Donat, 2, B-5350 EVELETTE
Tél. (0474) 40.44.94.

14 h 00 : Distribution des road-books et début des reconnaissances.
17 h 00 : Ouverture des vérifications techniques. **Parking du Football Club Evelette.**
Rue St-Donat, 2, à EVELETTE
Tél. (0474) 40.44.94

19 h 00 : Fermeture des vérifications administratives.
19 h 30 : Fin des reconnaissances.
21 h 00 : Fermeture des vérifications techniques.

JEUDI 30 MAI 2019 :

07 h 00 : Ouverture des vérifications administratives complémentaires : **Buvette du Football Club Evelette.**
07 h 10 : Ouverture des vérifications techniques : uniquement pour les équipages ayant reçu l'autorisation préalable de la Direction de Course) : **Parking du Football Club Evelette.**
(NB : pas de reconnaissances autorisées le jeudi)
07 h 30 : Fermeture des vérifications administratives.
07 h 40 : Fermeture des vérifications techniques.
08 h 20 : Affichage de la liste des voitures qualifiées : **Buvette du FC Evelette et site** <http://www.ecurie-bayard.be/>
08 h 30 : Ouverture du parc de départ
09 h 00 : Départ voiture n° 1 pour le tronçon 1.
11 h 35 : Départ voiture n° 1 pour le tronçon 2.
14 h 10 : Départ voiture n° 1 pour le tronçon 3.
16 h 10 : Départ voiture n° 1 pour le tronçon 4.
17 h 04 : Rentrée voiture n° 1 au parc fermé.

60' au maximum après l'heure de rentrée effective de la dernière voiture : Affichage officieux finaux des résultats
+ 30' après l'affichage officieux des résultats finaux : Affichage des résultats officialisés.
+ 30' après l'officialisation des résultats : Proclamation des résultats et remise des prix.

DIRECTION DE COURSE

<u>Directeur de Course :</u>	André DEBARSY	Lic. 0924
<u>Directeurs de Course Adjoins :</u>	Hugues HENROT Eric GARNIER Christophe SCAILLET	Lic. 0835 Lic. 0907 Lic. 0877
<u>Secrétaire :</u>	Magali SOREE	Lic. 0808
<u>Secrétaires Adjoins :</u>	Marie-Claire TEISE Annie GOIS Chantal FOURNAUX Emilie DUVAL	
<u>Directeur de la Sécurité :</u>	Jean-Marie GERARD	Lic. 0836
<u>Directeurs Adjoins de la Sécurité :</u>	José BARTHELEMY Cédric WAUTOT Eric DIDION Raphaël BRONDELET Christian PRIGNON	Lic. 0836 Lic. 0875 Lic. 0961 Lic. 0837 Lic. 0812
<u>Responsable ES :</u>	Jean-Marie GERARD	Lic. 0836
<u>Chefs de Sécurité :</u>	René DEMARTEAU (I.R.S.N.) Christian CAREME (New SAMOURAI)	Lic.20000 Lic.20100
<u>Relations avec les Concurrents :</u>	Léon BLASUTIG	Lic. 0850
<u>Responsable du Service Médical :</u>	C.R.S.	
<u>Bureau des Calculs :</u>	Giovanni SGHERZI	
<u>Chronométrage :</u>	Equipes Giovanni SGHERZI	
<u>Responsable du Parc Fermé :</u>	Marylène VILLEVAL Eddy COLLIGNON	
<u>Chargé des Relations avec les officiels :</u>	Hugues HENROT	
<u>Service d'Intervention Rapide :</u>	C.R.S.	
<u>Responsables des Contrôles :</u>	Chantal FOURNAUX et Myriam DEFOSSET Annie GOIS et Sébastien GOSSIAUX	
<u>Responsables du Matériel :</u>	Jean-Marie GERARD et José BARTHELEMY	
<u>Secours médicaux :</u>	- Médecin : Docteur C.R.S. - Equipe médicale : C.R.S. - Ambulances : Param Services - Nombre : 2	

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

<u>Commissaires Sportifs :</u>	Jean-Claude DORMAL, Président. Michel ROQUET	Lic. 0415 Lic. 0951
<u>Commissaires Techniques :</u>	Georges GILBERT, Président Jean-Claude PUISSANT Patrick DENEUFBOURG, Alain LEMMENS René LEJEUNE Bastien FRANCKX, stagiaire Marie-Luce CATOUL, secrétaire Katia LIEMANS	Lic. 0973 Lic. 0957 Lic. 0226 Lic. 0461 Lic. 0227 Lic. 0236 Lic. 0964 Lic 0902
<u>Observateur :</u>	Steve JAUQUET	Lic. 0301
<u>Inspecteurs Sécurité :</u>	Daniel GREUSE Stagiaire : Lejeune Guy	Lic. 0209 Lic. 0728

PERMANENCES

Avant l'épreuve : **DIDION Eric**, Secrétaire Général, rue Saint Hadelin 298, B-5561 Celles
Tél. (0491) 22.33.87

E-mail : didion.eric@gmail.com

DEBARSY André, Directeur de Course, rue des Jardins, 16, 5580 Jemelle
Tél. (0474) 40.44.94

E-mail : andre.debardy@gmail.com

HENROT Hugues, Président, rue de Meursault, 22, B-5590 Leignon

Tél. (0475) 39.63.49

E-mail : heh@belgacom.net

Pendant l'épreuve : **Buvette du Football Club Evelette**, rue St-Donat, 2, 5350 EVELETTE
Tél. (0475) 39.63.49 - (0476) 53.08.55 - (0474) 40.44.94

Après l'épreuve : **DIDION Eric**, Secrétaire Général, rue Saint Hadelin 298, B-5561 Celles
Tél. (0491) 22.33.87

E-mail : didion.eric@gmail.com

INTERNET : <http://www.ecurie-bayard.be> ----- E-mail : info@ecurie-bayard.be

TABLEAU D'AFFICHAGE

Buvette du Football Club Evelette, rue St-Donat, B-5350 HAILLOT, tél. (0475) 39.63.49

ORGANISATION

Article 1 DEFINITION

Les MERCREDI 29 MAI & JEUDI 30 MAI 2019 l'épreuve dénommée "29^{ème} RALLYE-SPRINT DE HAILLOT", comptant pour le Championnat de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les Championnats Provinciaux de Namur, Brabant, Luxembourg et du Challenge des Bourlingueurs sera organisée conformément aux dernières Prescriptions ASAF, ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

L'épreuve n'est **PAS OPEN (ENPEA)**

Article 2 PARCOURS

Le Rallye-Sprint se disputera sur une étape de classement en ligne d'une longueur de **9 980 m.** (100 % asphalte), 14.530 m. de liaison, à parcourir 4 fois, soit un total de **98 040 m.** dont **39 920 m.** d'étape de classement (40,72 %).

Les Divisions PH prendront le départ **après** les concurrents des autres Divisions.

Article 3 ADMISSION DES VEHICULES

L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PHS/R.

Article 4 NOMBRE MAXIMAL D'ENGAGES

Le nombre de participants est limité à 120 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R (Voir Art 9.2 du R.S.G. et Art. 4. du R.P.R.)

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du R.S.G. sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 24 concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 120 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du R.S.G.).

Remarque : Les pilotes, prioritaires aux termes de l'art. 5.2 du R.P.R. sont assurés d'être admis au départ pour autant que leur demande d'engagement complète et régularisée (droit d'engagement sur le compte bancaire) parvienne à l'organisateur avant le **01/05/2019 à 10.00 heures**. Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l'ensemble et suivant l'ordre chronologique de réception.

Article 5 **ENGAGEMENTS - ATTRIBUTION DES NUMEROS**

A) ENGAGEMENT (Important : voir Art. 9 du R.S.G.)

Les bulletins d'engagement lisiblement complétés, accompagné de la fiche adéquate des « **Vérifications** » et du formulaire « **Photocopies des licences** » devra parvenir, **EXCLUSIVEMENT PAR VOIE POSTALE**, au plus tôt le LUNDI 15 AVRIL 2019, et, au plus tard, le LUNDI 20 MAI 2019, à 10h00, à l'adresse suivante :

ECURIE BAYARD, rue de Meursault, 22, 5590 LEIGNON

Photocopies des licences

Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont tenus à joindre à leur demande d'engagement, le document prévu à cet effet, reprenant les photocopies de leurs licences, en cours de validité (pilotes et copilotes).

NB : Aucun envoi recommandé ne sera, ni enlevé, ni accepté.

Le montant du droit d'engagement devra OBLIGATOIREMENT être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt avant le 20 mai 2019 à 10h ***(Attention aux délais bancaires).

IBAN BE33 0018 3636 0146 intitulé ECURIE BAYARD, Rue de Meursault, 22, 5590LEIGNON, avec la mention " RS HAILLOT 2019, équipage / ", avant le lundi 20 mai 2019, à 10 h.

Le montant de l'engagement est fixé à :

- 145 € Pour les Divisions 1/2/3, PHClassic et PH S/R.
- 180€ pour la Division 4.

***Après cette date et jusqu'à la fin des V.A. le droit d'engagement sera majoré de 20%
(RSG, Art. 9.1-b)

Soit, une augmentation maximale de :

29€ pour les Divisions 1-2-3, PH Classic et PH S/R
36€ pour la Division 4

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Pour les membres de l'asbl Ecurie Bayard en ordre de cotisation 2019 :

Dans le cas de 1 membre de l'équipage, le montant de l'engagement en Divisions 1, 2, 3 et PH est fixé à **132,50 €**.

Quant au montant de l'engagement en Division4, il est fixé à **167,50 €**.

Dans le cas de 2 membres de l'équipage, le montant de l'engagement en Divisions 1, 2, 3 et PH est fixé à **120 €**.

Quant au montant de l'engagement en Division 4, il est fixé à **155 €**.

B) ATTRIBUTION DES NUMEROS (voir Art. 5 du R.P.R.S.)

L'attribution des numéros aura lieu le LUNDI 20 mai 2019, à 20h00. Tél. (0474) 40.44.94.

L'affichage de la liste des engagés aura lieu le 20 mai à 20h via le site du club : www.ecurie-bayard.be et notre page Facebook : <https://www.facebook.com/ecuriebayard/>

Les numéros en Divisions 1, 2, 3 et 4 seront attribuées de **1 à 200** ; en Division PH – SR, de **201 à 250** ; en Division PH Classic, de **251 à 299**.

Il est à noter que les concurrents des Divisions **PH Classic** et **PH SR** peuvent être **mélangés**, dans l'**ordre des départs**, selon leur niveau de performances présumé mais qu'ils doivent conserver le numéro spécifique à la Division, qui leur a été attribué

Article 6 **ASSISTANCES – RAVITAILLEMENTS**

Situation du Parc d'Assistance : **route de Sorée à EVELETTE** (à 200 m. de la Buvette du F.C. Evelette).
L'assistance se fera entre la sortie de l'ES et le PF

Situation de la zone d'assistance pneus avant l'ES : Rue de Grand Mont

L'usage d'une bâche imperméable, d'une dimension minimale de 3 mètres sur 4, déployée sous la voiture est obligatoire, sous peine d'une amende automatique de 25 €.

Station d'essence accessible durant l'épreuve : OUI (Station **PIRAGRI**, rue de Ciney, 389 à 5350 Ohey).
Cette station se trouve un peu avant le départ de l'Etape de Classement, sur la RN 921.

Article 7 RECONNAISSANCES

L'épreuve ne pourra être reconnue « librement » que le MERCREDI 29 MAI 2019 entre 14h00 et 19h30. Pas de reconnaissance le jeudi 30 MAI 2019

Lors des reconnaissances, LE PORT DU CASQUE EST INTERDIT.

Article 8 PARC FERME

Le Parc Fermé sera situé **route de Sorée, à EVELETTE** (entre le CH OUT Assistance et le carrefour de la RN983.

Important : ce Parc Fermé fonctionnera uniquement pour les Regroupements et pour le Parc de fin d'épreuve.

Il n'y aura donc pas de Parc Fermé de départ.

Néanmoins, ce Parc sera librement accessible aux concurrents le JEUDI 30 MAI 2019, à partir de 08h30.

Article 9 VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Elles auront lieu le **MERCREDI 29 MAI 2019** entre 14h00 et 19h00 et le **JEUDI 30 MAI 2019**, entre 07h00 et 07h30, pour les équipages qui ne peuvent se présenter la veille et qui auront reçu l'autorisation de la Direction de Course.

(NB : pas de reconnaissances autorisées le jeudi matin).

Elles se dérouleront dans la Buvette du Football Club d'Evelette, rue St-Donat, 2, à 5350 Evelette.

Documents à présenter :

- Carte d'identité
- Permis de conduire
- Licences ASAF/VAS valides et d'un niveau suffisant ou "TP-B" ou "TP- A4 (50 €), valables pour ce seul meeting, à acquérir sur place auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF ;
- Licences RACB valides, d'un niveau suffisant **pour solliciter le "TP-." Obligatoire requis** (éventuellement : TP-A3) ;
- Le cas échéant, attestation de dérogation signée du Président de la CSAP du club organisateur ou du Président de l'ASAF, en vue de solliciter l'obtention d'un TP-A3 (50€) si nécessaire, auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF.

AVERTISSEMENTS IMPORTANTS

Seules, les licences VAS/ASAF ou les "TP-.." ASAF, autorisent la participation des pilotes et co-pilotes belges aux épreuves de l'ASAF, que ces épreuves soient "OPEN" ou NON.

Ces licences et "TP"-".." étant STRICTEMENT réservés aux porteurs d'un document d'identité émis par l'Etat Belge, chacun s'assurera qu'il entre dans les conditions requises pour participer à l'épreuve.

Article 10 VERIFICATIONS TECHNIQUES (durée des V.T. – voir Art. 12 du C.C.C.T.)

Elles auront lieu le **MERCREDI 29 MAI 2019**, entre 17h00 à 21h00 et se dérouleront suivant le timing établi par lui

Les équipages qui en auront obtenu l'autorisation expresse de la part de l'organisateur, pourront se présenter le jour même de l'épreuve, à l'heure fixée par celui-ci.

Les voitures de TOUTES les divisions reprises au programme de l'épreuve y seront soumises.

Elles se dérouleront, en venant de la rue du tige, au carrefour avec la rue St Donat près de l'entrée du parking de la Buvette du Football Club d'Evelette, rue St-Donat, 2, à 5350 Evelette.

Le timing de passage aux VT sera transmis au concurrent : Lors du passage au VA

Lieu des éventuelles V.T. finales : Parking de la Buvette du Football Club Evelette, rue St-Donat à Evelette.

Article 11 DEVOIRS DE CONCURRENTS EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors d'une compétition, des concurrents occasionnes des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de section (en fin de boucle).

Article 12 OBLIGATOIRE EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors d'une compétition, un véhicule subit une sortie de route avec impact de quelle que nature ou importance que ce soit, il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

(Voir Art 2.6 du Règlement Technique Général).

Emplacement des Vérifications techniques après abandon ou sortie de route : Parking du F.C. Evelette.

Article 13 PROCLAMATION DES RESULTATS

La proclamation des résultats aura lieu, dans l'ordre décrit ci-dessous, selon le timing suivant : le jeudi 30 MAI 2019. 30 minutes après l'officialisation des résultats dans la Buvette du Football Club Evelette, rue St-Donat, 2, à 5350 Evelette.

Coupes aux :

- 1^{ère} Dame du classement de la Division PH S/R
- 3 premiers de la Division PH S/R (pilotes et copilotes).
- 1^{ère} Dame du classement de la Division PH Classic (4 classes confondues).
- 1^{ers} de chaque classe PH Classic (pilotes et copilotes).
- 3 premiers de la Division PH Classic (4 classes confondues) (pilotes et copilotes).
- 1^{ère} Dame du classement de la Division 4.
- 3 premiers de chaque classe de la Division 4 (pilotes et copilotes).
- 3 premiers de la Division 4 (pilotes et copilotes).
- 1^{ère} Dame du classement (D1, 2 et 3 confondues).
- 1^{ère} écurie du classement (D1, 2 et 3 confondues).
- 3 premiers de chaque classe des Divisions 1, 2 et 3 (pilotes et copilotes).
- 5 premiers du classement des D1, 2 et 3 confondues (pilotes et copilotes).

Article 14 DIVERS

- a) Chaque équipage recevra un road-book d'assistance.
- b) Des programmes avec la carte du parcours plus une liste des engagés seront en vente aux entrées.
- c) Une restauration est prévue à la Permanence pendant toute la durée de l'épreuve.
- d) Logements possibles : - Maison du Tourisme, quai de Namur, 1, 4500 Huy – Tél. (085)21.19.15 – Fax (085) 23.29.44
www.pays-de-huy.be
- Office du Tourisme, place des Tilleuls, 48, 5300 Andenne – Tél. (085) 84.96.40 / F.(085) 84.96.31
www.andenne.be - e-mail : tourisme@ac.andenne.be

Article 15 LITIGES

Voir les dernières Prescriptions de l'ASAF (Chapitre IV).

Tous les cas non prévus au présent règlement, tous les litiges et toutes les contestations seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs.

En ce qui concerne les Articles non repris au présent règlement, le texte des dernières Prescriptions de l'ASAF sera d'application.

APPROBATION

Le présent règlement a été approuvé par :

- Monsieur Christophe DEMARCHE, lic. 0998, Administrateur de la CSAP NAMUR, en date du **09 avril 2019**
- Monsieur Steve JAUQUET, lic. 0301, Responsable de la Commission " Rallye-Sprint ASAF ", en date du 10 Avril 2019

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

- Monsieur Jean-Claude PUISSANT, lic. N° 0957 en date du 01/04/2019.

Epreuve organisée avec le soutien des établissements Piragri



PIRAGRI

Club organisateur : ECURIE BAYARD asbl		N°
Epreuve : Rallye Sprint d'Haillet		Date : 30 mai 2019
Bulletin d'inscription à renvoyer du 15 avril au lundi 20 mai uniquement par voie postale à : Ecurie Bayard , Rue de Meursault 22 à 5590 Leignon		

* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION					PARTICIPE AU :
Engagement reçu le : / /	Paiement reçu le : / /	Div. :	Cla :	Ordre de réception	Chal. B. Thiry <input type="checkbox"/>

PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : _____	Si pseudonyme : _____	Prénom : _____	Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
..... / « »		
Né(e) le : / /	Adresse : _____	N° : _____	
Code postal : _____	Localité : _____		
<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <u>Accepte</u> <input type="checkbox"/> <u>n'accepte pas</u> d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.			
Si nous devons vous contacter :	N°. Tél/ GSM : _____	E-mail : _____	
ASAF		VAS	
<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> BT	<input type="checkbox"/> HT	<input type="checkbox"/> LG	<input type="checkbox"/> LX
<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> AN	<input type="checkbox"/> LI	<input type="checkbox"/> OV
<input type="checkbox"/> VB	<input type="checkbox"/> WV	N° Licence	Type
.....	
		Ecurie	
.....		

COPILOTE/PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : _____	Si pseudonyme : _____	Prénom : _____	Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
..... / « »		
Né(e) le : / /	Adresse : _____	N° : _____	
Code postal : _____	Localité : _____		
Si nous devons vous contacter :	N°. Tél/ GSM : _____	E-mail : _____	
ASAF		VAS	
<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> BT	<input type="checkbox"/> HT	<input type="checkbox"/> LG	<input type="checkbox"/> LX
<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> AN	<input type="checkbox"/> LI	<input type="checkbox"/> OV
<input type="checkbox"/> VB	<input type="checkbox"/> WV	N° Licence	Type
.....	
		Ecurie	
.....		

VEHICULE :	Marque : _____	Type : _____	Plaque N° : _____
Année de construction : _____	N° de Châssis : _____	Cylindrée : cc	
Compagnie d'assurance : _____	Police N° : _____		

DIVISION	CLASSE	Lic. A3 min. pour piloter en :	Classes : 3 / 6 / 7 / 9 / 10 / 11 / 12 / 13 / 14 / 15 et PH S/R (*)
		Lic. A4 min. pour piloter en :	Classes : 1 / 2 / 4 / 5 / 8 et PH (*)
		Lic. B min. pour copiloter en :	Classes : Toutes sauf Histo-Démo où la licence « L » est suffisante
		Lic. L min. pour piloter ou copiloter en :	Classes : Histo-Démo (*)

(* voir Prescriptions Sportives ASAF et/ou le règlement particulier de l'épreuve pour les cylindrées maximales)

Abandon de recours participants

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre : (1) l'ASAF et les CSAP ; (2) le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ; (3) le ou les organisateurs de la manifestation ; (4) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ; (5) les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ; (6) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ; (7) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ; pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

R.G.P.D. Si les deux cases ne sont pas cochées, votre inscription à l'épreuve ne pourra pas être enregistrée !

J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère.
La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be

Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon inscription nulle et non avenue.

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, je m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes. Je certifie sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. J'autorise l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Je m'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure de taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à le / / (Faire précéder les signatures de la mention « Lu et approuvé »)

Signature du pilote	<input type="checkbox"/> Vu que je ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour conduire le véhicule engagé, je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance. Signature du copilote
---------------------	---

Epreuve : Rallye Sprint de HAILLOT

N°

Date : 30 Mai 2019

VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES

PILOTE/CONDUCTEUR

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature								
..... / « »									
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence		Type	
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV				
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				

COPILOTE/PASSAGER

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature								
..... / « »									
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence		Type	
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV				
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				

VOITURE

Marque - Type		N° Plaque		N° de châssis		Cyl.		Div.		Cla.	
						CC					
Compagnie d'assurance :						Police n° :					

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

N° de portières / Capot AV		Fixations des roues	
Pare-brise feuilleté		Fonctionnement des freins	
Eclairage		Anneaux de remorquage	
Documents de bord		Autocollants ASAF	
Réservoir d'essence		Passeport ASAF PH N°	
Canalisation d'essence		Vêtements (Combinaison)	
Tôle pare-feu avant/arrière		Divers :	
Arceau de sécurité		Divers :	
Ceintures de sécurité / Harnais		Conformité de classe	
Batterie		Conformité de division	
Extincteur		Challenge B. Thiry (à vérifier)	<input type="checkbox"/>
Appui-tête		(Modifier éventuellement la liste des engagés)	
Casque / HANS		EN ORDRE	<input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle		NON CONFORME	<input type="checkbox"/>
Publicités sur vitres		COMMISSAIRE TECHNIQUE	
Rétroviseurs Ext. / Int.		Licence N° :	
Ornement extérieur		Nom/Cachet :	
Echappement			
Protections des tuyauteries			
Poids			
Elargisseurs de voies		SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :	
Pneumatiques			

N°

Copies de vos licences "sportives" 2019

Ce document fait partie des documents à fournir pour que votre engagement soit **enregistré**.

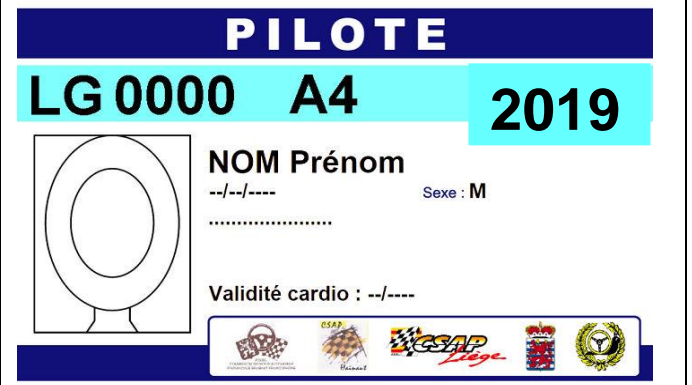
Pilote :

- Je sollicite un « T.P. » et me présenterai aux V.A. de l'épreuve avec le formulaire ASAF complété.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2019

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :



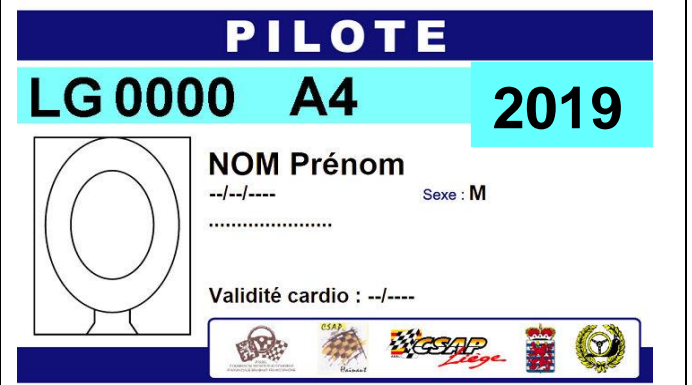
Copilote :

- Je sollicite un « T.P. » et me présenterai aux V.A. de l'épreuve avec le formulaire ASAF complété.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2019

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :



SVP, n'oubliez pas de préparer vos documents avant d'arriver à la table des vérifications administratives.

Documents à présenter :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS ;
- Licences RACB Sport en vue de l'obtention des « T.P. » désirés ;
- Licences et autorisation* de leur ASN, pour les étrangers dans les épreuves OPEN.

Notez, ici, le numéro d'immatriculation du véhicule qui vous servira pour les reconnaissances :

* L'autorisation permanente figurant sur la licence elle-même, est suffisante.

Aidez-nous à vous faire perdre moins de temps au contrôle administratif.

RALLYE-SPRINT DE HAILLOT - 29 et 30 MAI 2019

PUBLICITE

La publicité "PIRAGRI" (voir ci-dessous) est obligatoire et devra être apposée juste au-dessus du numéro de compétition, et ce sur les portières avant du véhicule.

Art. 5, page 133 du Règlement Technique Général des Prescriptions Sportives de l'ASAF 2019.

(Extrait de l'Art. 5)

Les bandeaux supérieurs ou inférieurs des numéros de course sur une hauteur totale de 12 cm sont réservés à la publicité de l'organisateur sans contestation possible du participant.

Il est à noter que la publicité proposée par l'organisateur est obligatoire. Si le participant refuse cette publicité, ou si elle n'est pas apposée lors des vérifications techniques, les Commissaires Techniques mentionneront le fait au dit organisateur, celui-ci étant en droit d'exiger **un supplément de droit d'engagement de 25 %**,

Soit 40,00 € pour la Division 4 ou 35,00 € pour les Divisions 1, 2 ,3.

